

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69
Membres présents : 40
· supplés : 3
· représentés : 8
Votants : 48

Date de la convocation :
08 Novembre 2018

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 15 Novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 08 NOVEMBRE 2018, s'est réuni à MEZIERES EN SANTERRE sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, BLIN, SAINT QUENTIN (suppléant de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDELVEDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), LEROY, PELTIEZ, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de Mme MARSEILLE, M. BARRE de M. FRANCELE, M. AMARA de M. AUBRY, Mme BLIN de M. DURAND, M. BEAUMONT de M. CARON, M. PELTIEZ de Mme PREVOST, M. VAN OOTEGHEM de M. VAN GOETHEM, Mme FLAMANT de M. DRAGONNE

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (représentée par M. PELTIEZ) et MARSEILLE (représentée par Mme MARCEL), Messieurs AUBRY (représenté par M. AMARA), DURAND (représenté par Mme BLIN), MONTAIGNE, HEBERT, LEVASSEUR, VAN GOETHEM (représenté par M. VEN OOTEGHEM) LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT), M. DRAGONNE (représenté par Mme FLAMANT) et M. SZYROKI

● Absents non excusés :

Mesdames ATTAGNANT, MAILLART, HALL Messieurs DOUCHET, SUIN, BINET, TEN, POTTIER, HENNEBERT, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, CHIRAT et CLEMENT

OBJET : AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PRIVES

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Vice-Président chargé de la compétence Aménagement de l'Espace

Vu le Contrat Local d'Engagement (CLE) contre la précarité énergétique du Département de la Somme signé le 06 juillet 2011,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu le décret du 30/12/2015 relatif au règlement des aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des Logements Privés (FART)

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALM du 16 octobre 2014, relatif au dispositif Habiter mieux,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCALM du 14 avril 2016, relative d'aide à la rénovation énergétique des logements privés dans le cadre du Contrat Département de la Somme, et au soutien de la CCALM à hauteur de 500 € par dossier éligible,

Pour rappel, il s'agit d'aider financièrement les propriétaires occupants à réaliser des travaux permettant d'améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique de leur logement dans le but d'augmenter le confort du logement (bien se chauffer) et réduire les dépenses d'énergie.

Considérant que le protocole territorial n'a pas été reconduit, mais que le dispositif HABITER MIEUX perdure,

Considérant que 7 dossiers de propriétaires occupants répondent aux critères d'éligibilité de l'ANAH et du CD80 (Page9 et SOLIHA)

Considérant que le dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements privés existait sur le territoire de l'ex-CCVN,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de verser à aux 7 propriétaires occupants, ci-dessous mentionnés, 500 € d'aide au titre de la rénovation énergétique des logements privés,

DESJARDINS	Colette	HANGEST EN SANTERRE
MALIMAIN	Jocelyne	MOREUIL
POMARES	Christine	MOREUIL
RENAHY	Isabelle	AILLY SUR NOYE
BONNAY	Serge	MOREUIL
RAFFIOT	Yannick	CAYEUX EN SANTERRE
HENIQUE	Moreuil	MOREUIL

- Autorise le Président et le Vice-Président Aménagement de l'Espace à signer les documents relatifs à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 15 Novembre 2018
A MEZIERES EN SANTERRE
Le Président,**

Pierre BOULANGER,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 19/11/2018